

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 127

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« sociale »,

supprimer la fin de l'alinéa 27.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme l'évoque l'exposé des motifs du présent projet de loi, l'entretien professionnel doit être proposé à l'issue d'une période relativement longue « d'absence de l'entreprise » (congé maternité, longue maladie, etc.), ce qui apparaît logique.

Un mandat syndical ne répond pas à ce critère.